



## Les Loyalistes et l'aménagement des terres : le rôle du bureau de l'arpenteur général



Section d'un plan d'arpentage pour des concessions de terres accordées dans le comté de Charlotte et de Saint-Jean, par George Sproule, Arpenteur général, mai 1803

## Silhouettes

(ISSN 1201-8333) est publié deux fois par année. Adressez vos demandes de renseignements ou vos articles pour le bulletin à  
Archives provinciales du Nouveau-Brunswick,  
C.P. 6000, Fredericton,  
Nouveau-Brunswick E3B 5H1  
ou par courriel à :  
provincial.archives@gnb.ca

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick** est constitué de membres du public qui collaborent bénévolement aux activités des Archives provinciales.

Les directeurs/directrices sont :  
présidente, Gwendolyn Davies,  
vice-président, Bernard-Marie Thériault,  
Gail Campbell, Phillip Christie,  
Joseph Day, Cyril Donahue,  
Joe Knockwood, Jocelyne LeBel,  
Frank Morehouse, Joan Pearce,  
John Thompson et Nancy Vogan.

*SI VOUS VOULEZ devenir Associé, remplissez la formule ci-incluse ou visitez le site Web des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick pour plus d'information. Nous acceptons les dons. Des reçus aux fins d'impôt seront remis.*

**LES ASSOCIÉS DES ARCHIVES PROVINCIALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

C.P. 6000  
Fredericton (N-B) E3B 5H1  
Téléphone : 506 453-2122  
Courriel : provincial.archives@gnb.ca  
Site Web :  
<http://archives.gnb.ca/Associates/>

« *C'est un sentiment agréable de savoir que vous êtes sur votre propre terrain. La terre est pratiquement la seule chose qui ne peut pas s'envoler.* »

Anthony Trollope [traduction libre]

**L**E BUREAU de l'arpenteur général joua un rôle crucial dans le développement de la province du Nouveau-Brunswick à ses débuts. L'arpenteur général et ses adjoints veillaient à décrire et à cartographier les parcelles de terre, à enregistrer la propriété des terres et à assurer un suivi de la propriété des terres. Leur travail posa les jalons de la colonisation du Nouveau-Brunswick tel que nous le connaissons aujourd'hui.

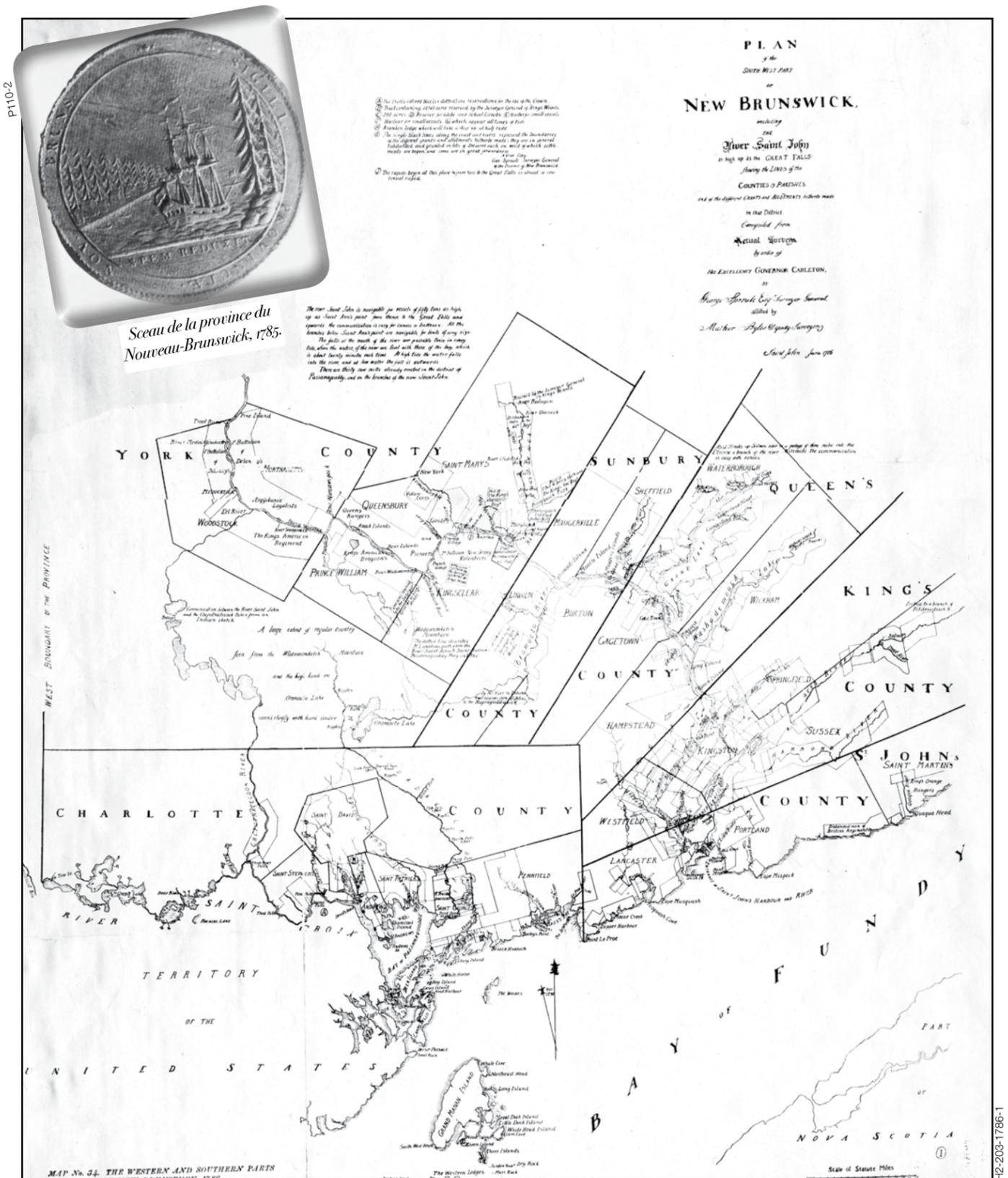
C'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'ancienne colonie plus vaste dont le siège se trouvait à Halifax, qui accorda les concessions de terre aux colons préloyalistes du Nouveau-Brunswick. Les « anciens habitants » y occupaient divers emplacements de choix comme Gagetown et Maugerville, sur les rives du fleuve Saint-Jean, et Hillsborough et Moncton, au bord de la Petitcodiac. On y trouvait aussi des foyers de peuplement acadien et une présence importante des nations malécite et mi'kmaq. On estime que la population totale du Nouveau-Brunswick se chiffrait alors à quelque 5 000 âmes.

Le Nouveau-Brunswick fut fondé lors de l'arrivée des Loyalistes, et la tâche énorme d'établir la nouvelle population dans ces contrées sauvages échut à l'administration de Thomas Carleton après son arrivée en 1784. La nouvelle colonie vit sa population quadrupler. Le gouvernement était la cible de fortes pressions pour qu'il assigne des terres aux nouveaux colons, car la terre représentait leur moyen de survie ainsi que la récompense de leur loyauté et de leurs pertes.

Pour faire l'acquisition d'une terre, la première étape était de présenter une demande de concession. Le colon adressait une demande au lieutenant-gouverneur dans laquelle il donnait de l'information sur

lui-même, ses besoins, sa famille et tout service rendu à la Couronne (habituellement le service militaire) qui lui permettrait de bien paraître et le mettrait dans les bonnes grâces de l'administration. Cette première série de demandes (RS108) comprend des documents d'une très grande valeur historique qui ont été abondamment étudiés par des chercheurs de tous horizons.

Outre Carleton, les principaux fonctionnaires chargés des questions liées aux terres étaient le secrétaire provincial, le solliciteur général, le procureur général et l'arpenteur général. Les instructions royales reçues du roi George III établissaient les conditions et les modes de concession et d'administration des terres de la Couronne. Dès janvier 1785, Carleton et le Conseil de Sa Majesté se réunissaient presque quotidiennement, agissant à titre de comité du Conseil sur les terres, pour superviser et diriger l'installation des Loyalistes. Les documents du comité (RS568) illustrent le processus. Les aspirants colons présentaient leur demande au bureau du secrétaire provincial. Le comité sur les terres étudiait chaque demande. S'il approuvait la demande, il donnait au demandeur l'instruction d'annoncer la demande dans les journaux pour s'assurer que la même terre ne faisait pas l'objet d'autres demandes. S'il semblait n'y avoir aucun litige foncier, le comité émettait un mandat ordonnant à l'arpenteur général de procéder à l'arpentage de la terre et d'envoyer une description de la terre arpentée au secrétaire provincial dans un délai de six mois. Une fois l'arpentage complété et les frais payés, Carleton apposait sa signature sur l'acte de concession, qui était enregistré par le secrétaire provincial et l'arpenteur général. Les demandeurs qui n'avaient aucun lopin de



Plan de la région du sud-ouest du Nouveau-Brunswick par l'arpenteur général George Sproule, 1786. Produité peu après la création du Nouveau-Brunswick, ce relevé cartographique aurait été réalisé avec l'aide de colons locaux qui servirent de guides et fournirent des croquis des régions éloignées. Le document fait rapport des ressources naturelles, y compris la qualité des sols et des ressources forestières et la navigabilité des rivières et des lacs.

terre particulier en vue inscrivaient leur nom et obtenaient par tirage au sort une terre récemment arpentée.

La superficie moyenne des terres concédées était de 100 acres pour chaque chef de famille et de 50 acres pour chacun des autres membres de la famille. En récompense de leur service, les militaires se voyaient concéder de plus grandes terres dont la superficie dépendait de leur rang dans l'armée. Des terres additionnelles étaient offertes aux personnes qui, en retour, pouvaient payer les rentes libératoires ou qui satisfaisaient aux conditions de leur première concession. Dans bien des cas, des groupes de Loyalistes nommaient un concessionnaire principal pour les représenter : la concession était faite au nom d'une personne, mais tous étaient légalement liés par les conditions de la concession. Aucun demandeur ne pouvait obtenir pour lui-même plus de 200 acres tant que les besoins de tous les demandeurs « indigents » n'avaient pas été comblés.

George Sproule fut nommé le premier arpenteur général de la province et il était bien qualifié pour occuper le poste. Il comptait 10 ans d'expérience en tant qu'arpenteur de l'armée britannique lorsqu'il devint l'arpenteur général du New Hampshire avant la Révolution américaine. Lui-même

un Loyaliste, il servit comme ingénieur de campagne lors du conflit et reçut son poste au Nouveau-Brunswick en récompense de ses services et de ses pertes. (Dans des mémoires adressés à la commission chargée d'examiner les réclamations des Loyalistes, il évalua ses pertes totales causées par la révolution à plus de 2 300 £.) Son nouvel emploi consistait à « exécuter les mandats du gouvernement relativement à la distribution des terres de la Couronne, à retourner les plans d'arpentage et les descriptions pour l'émission des actes de concession de façon à établir, à protéger et à enregistrer les droits territoriaux de la Couronne ».

Malgré son expérience considérable, Sproule avait beaucoup de pain sur la planche. À son arrivée au Nouveau-Brunswick, il constata que les dossiers d'arpentage se trouvaient « dans un état de grande confusion ». En plus des nouvelles tâches qui l'attendaient, il fallait obtenir une nouvelle description de terres qui avaient déjà été concédées et corriger des levés antérieurs. Sproule dirigeait un réseau d'arpenteurs adjoints qui étaient ses « hommes sur le terrain ». Les premiers arpenteurs adjoints étaient des Loyalistes qui avaient une expérience militaire comme ingénieurs. La plupart d'entre eux vivaient dans la région où ils

effectuaient leurs travaux d'arpentage et étaient agriculteurs ou commerçants. Certains exerçaient d'autres fonctions officielles qui leur procuraient un revenu d'appoint à leur maigre salaire d'arpenteurs. Ils étaient chargés « d'arpenter et de décrire les terres qu'ils avaient reçu l'ordre d'arpenter, d'en mesurer la superficie et d'en établir les limites en toute impartialité ».

À l'origine, 27 arpenteurs adjoints furent assermentés. Comme leurs efforts pour établir leur propre famille laissaient peu de temps aux colons, il y avait une pénurie d'arpenteurs qualifiés. Sproule lui-même nota le maigre incitatif financier offert pour accomplir le travail, « qui comporte peu d'avantages pécuniaires, voire aucun ». L'idée de se frayer un chemin à travers la forêt dense, les tourbières et les marais pour une faible rémunération offrait sûrement un attrait limité aux colons, alors qu'ils devaient s'occuper de leur propre nouveau foyer.

En plus d'effectuer les levés des nouvelles fermes et des parcelles urbaines, les arpenteurs adjoints étaient aussi appelés à évaluer les améliorations apportées aux terres déjà concédées, à agir comme arbitres dans des différends mineurs en matière de propriété, à superviser l'établissement de villes ainsi qu'à explorer et à cartographier les ressources foncières, forestières et minérales et à en faire rapport. Ils devaient aussi délimiter les terres destinées à un usage public ou réservées à des fins militaires ou navales, religieuses et éducatives.

Sproule et ses adjoints s'acquittaient des tâches liées à l'arpentage en entretenant une correspondance régulière entre le bureau (d'abord situé à Saint John, puis à Fredericton) et le personnel de terrain. Cette correspondance fait partie des dossiers du bureau de l'arpenteur général (RS637). Les adjoints tenaient Sproule au courant des nouvelles locales et lui envoyaient les noms des Loyalistes admissibles à une concession gratuite et des listes de demandeurs. Ils attestaient que les renseignements contenus dans les demandes étaient véridiques et que les demandeurs étaient des personnes sérieuses et avaient vraiment l'intention de s'établir sur les terres. Ils lui faisaient également rapport de l'état des terres en question. Ils recevaient de Sproule les mandats d'arpentage, des



Un établissement à ses débuts, vers les années 1870. Le travail de l'arpenteur général et de son bureau permit à de tels établissements de prendre forme, jetant les bases de communautés qui existent de nos jours.

croquis et des exemplaires d'anciens plans et concessions, des directives détaillées concernant l'arpentage et, parfois, du matériel d'arpentage prêté par le bureau.

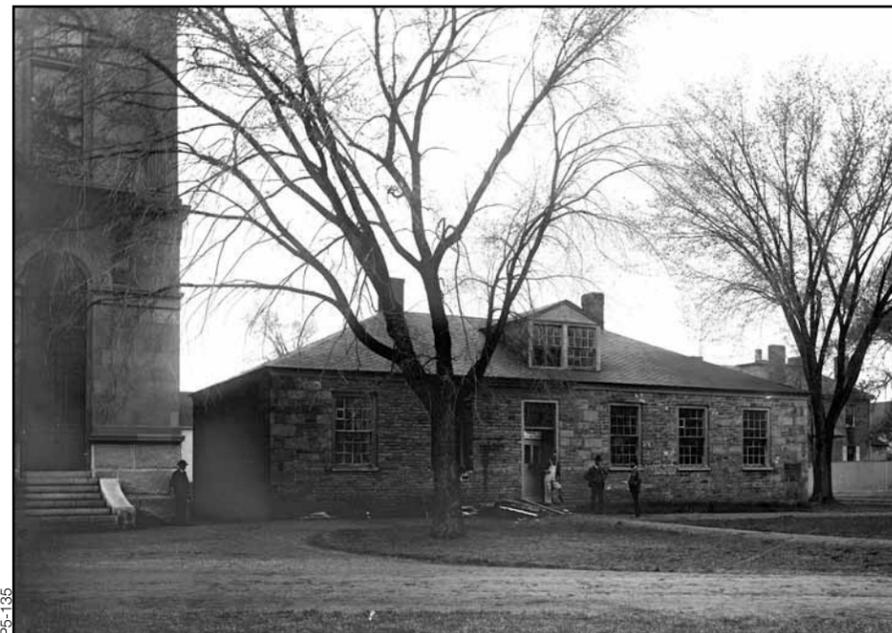
Les arpentages courants des terres agricoles comportaient habituellement le tracé d'une parcelle de 200 acres. La largeur de ces parcelles, de forme rectangulaire, mesurait le tiers de leur longueur. Les parcelles étaient tracées côte à côte afin que leurs propriétaires aient tous une façade donnant sur une rivière ou un ruisseau, tout en ayant accès à des prairies ou à des marais. Idéalement, chaque concession contenait des portions égales de terre arable et de terre inculte. Les lignes de concessions antérieures ou des bornes fixes « permanentes » servaient de points de repère pour calculer les angles des lignes latérales. C'étaient des bûcherons et des chaîneurs (généralement embauchés sur place pour assister les arpenteurs adjoints) qui tiraient les lignes latérales. Quant aux limites arrière, elles étaient généralement déterminées au bureau, après que l'adjoint eut soumis son rapport à

l'arpenteur général. Les notes d'arpentage des arpenteurs adjoints décrivaient les limites. C'est à partir de ces notes qu'on dressait un rapport d'arpentage (RS687B), qui indiquait en détail l'emplacement, la superficie et d'autres renseignements relatifs à l'arpentage de la terre à concéder. On utilisait les rapports d'arpentage pour rédiger la concession de terre officielle (RS686), qui était le document officiel et l'autorité finale sur les concessions de terres de la Couronne. Un exemplaire de la concession était remis au demandeur et devenait son titre de propriété. Une fois que la terre était concédée et devenait une propriété privée (non une propriété de la Couronne), toute vente subséquente, division, location, hypothèque, etc., devait être enregistrée au bureau de l'enregistrement du comté.

Outre les travaux d'arpentage courants, on effectuait des levés exploratoires et des levés cartographiques en vue de produire des plans généraux de la province. Les arpenteurs adjoints recevaient l'aide de colons locaux, qui leur servaient de guides

et leur fournissaient des croquis des régions éloignées. D'autres ressources étaient cataloguées, comme la qualité des sols et des ressources forestières, et l'on faisait rapport de la navigabilité des rivières et des lacs.

Les arpenteurs adjoints avaient pour consigne d'éviter d'empiéter sur les concessions préexistantes dans un effort pour limiter les différends entre les « anciens » et les « nouveaux » colons. Ils tentaient aussi de décrire toute amélioration qui avait été apportée aux terres, légalement ou non, par tout colon. On encourageait les squatteurs à solliciter la concession de leur terre au gouvernement, et leur démarche était généralement fructueuse, surtout s'ils y avaient apporté des « améliorations ». Le défrichage et la mise en culture d'une terre, l'assèchement d'un marais, l'élevage de bovins, l'excavation d'une carrière ou la construction d'une maison sont autant d'exemples d'améliorations. Les nouveaux colons étaient aussi tenus d'apporter de telles améliorations, qui variaient selon l'état originel des terres. Les Loyalistes bénéficiaient d'un délai de trois ans



Bureau des terres de la Couronne, à Fredericton, à partir duquel étaient dirigés une grande partie des travaux d'arpentage et de concession de terres dans la province, vers 1880.

à partir de la date de leur concession pour démontrer qu'ils avaient amélioré leur terre. Certains ne restèrent pas sur la parcelle qui leur avait été concédée initialement, et il y eut d'importants mouvements de population en quête de meilleures terres. Certains Loyalistes partirent pour des « pâturages plus verts » dans ce qui allait devenir l'Ontario ou (pire encore) retournèrent aux États-Unis. Leurs terres abandonnées, ou celles qui n'avaient pas fait l'objet d'améliorations, étaient rétrocédées à la Couronne et étaient disponibles pour être concédées à d'autres.

Le processus de concession de terres fut lent à démarrer : la superficie totale des terres concédées fut de 8 039 acres en 1785. Néanmoins, cette superficie grimpa à 200 000 acres en 1786, et 184 000 acres furent concédées en 1787. Ces années marquèrent un sommet, et en 1790, 476 000 acres en tout avaient été remises entre les mains de Loyalistes. Il est difficile d'imaginer l'ampleur du travail accompli par le comité sur les terres, Sproule et ses adjoints, et la tenue de documents devait représenter un défi considérable étant donné que les colons allaient et venaient et que les terres non améliorées continuaient de changer de mains.

En 1790, le gouvernement britannique

suspendit temporairement la concession de nouvelles terres de la Couronne. Il espérait commencer à vendre les terres au lieu de les concéder, contribuant ainsi à financer ce qu'il lui en coûtait pour garder les colonies. Cela n'empêcha pas le lieutenant-gouverneur Carleton d'encourager la poursuite de la colonisation, même si en réalité il lui était impossible de concéder des terres. En conséquence, des colons se retrouvèrent dans l'incertitude : ils vivaient sur une propriété dont ils n'avaient pas le titre et ne pouvaient qu'espérer que la situation se réglerait. Cette restriction ne fut levée qu'en 1802, du moins partiellement, et le bureau de Sproule fut à nouveau très occupé à mesure que des terres de la Couronne redevenaient disponibles.

George Sproule mourut en 1817 (à l'âge de 74 ans), alors qu'il occupait encore le poste d'arpenteur général. Durant ses 33 années de carrière, il joua un rôle central dans l'établissement ordonné de milliers de colons et de leur famille. Il fut peu rémunéré pour son travail; outre son salaire, il ne recevait aucun financement pour couvrir les dépenses de son bureau, et il lui arrivait parfois de puiser dans ses fonds personnels pour payer le salaire du commis, les frais postaux, le combustible, etc. Les frais perçus auprès des concessionnaires étaient

minimes, et Sproule semblait éprouver de la sympathie pour les pauvres colons : « Je compte ne leur réclamer que ce qu'ils sont en mesure de payer. » Un article de journal paru en 1892 commenta la nature et la qualité de son œuvre en décrivant Sproule comme un homme « droit et inflexible » parce qu'il refusait de concéder une terre à quelqu'un qui en avait déjà plus que les instructions royales ne le permettaient.

Certains arpenteurs généraux subséquents sont peut-être plus mémorables ou notoires. On se souvient d'Anthony Lockwood à cause de sa « folie » et de Thomas Baillie en raison de ses efforts audacieux pour que les terres de la Couronne deviennent une source de revenus pour la Grande-Bretagne. C'est cependant George Sproule qui est honoré par l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick, dont le prix le plus prestigieux, accordé « à une personne qui a contribué de façon exceptionnelle à la promotion et à l'avancement de la profession d'arpenteur-géomètre », a été nommé à la mémoire de George Sproule. ■

DIANA MOORE

(merci à Robert Fellows et aux autres archivistes qui l'ont précédé)

## « Les choses qu'on découvre en cherchant autre chose »

UNE RECHERCHE de « George Sproule » dans la base de données en ligne des Archives intitulée « Données de l'état civil relevées par Daniel F. Johnson dans les journaux du Nouveau-Brunswick » a révélé la précieuse bribe d'information suivante, tirée de la *Royal Gazette* du 10 octobre 1786 :

« À St. John, samedi, James COAP et George HEANEY ont été reconnus coupables du cambriolage de la maison de M. George SPROULE, arpenteur général, et condamnés à mort. »

Cette information a motivé une recherche dans d'autres sources archivistiques pour découvrir ce qui avait été volé et si les deux hommes avaient vraiment été exécutés. Les dossiers de la cour de magistrat de Saint John fournissent la déclaration d'un témoin et une description des biens volés : une « joue » de porc marinée et plusieurs bouteilles de bière de type *porter*. (Peut-être la consommation d'une partie de la *porter* eut-elle pour effet de ralentir les voleurs dans leur fuite.) À cette époque, le cambriolage était un crime punissable de mort quoique, dans au moins deux autres cas, des voleurs

qui avaient été condamnés à mort aient obtenu le pardon à condition de quitter le Nouveau-Brunswick. La « Cour supérieure » fut saisie de l'affaire. Les registres de la Cour suprême révèlent que Coap et Heaney comparurent le 4 octobre et plaidèrent non coupables. Ils furent jugés par un jury le jour même et reconnus coupables. Le 7 octobre, ils furent condamnés à « être pendus par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive » au cours de la semaine suivante. La *Royal Gazette* du 17 octobre rapporte la triste histoire : ils furent exécutés près de Saint John (le ven-

**ST. JOHN, OCTOBER 10.**

**On Tuesday last the Supreme Court for this province (being Michaelmas term) commenced and ended on Saturday; during the course of the term James Coap and George Heany were convicted of a burglary on the house of George Sproule Esq. Surveyor General, and were sentenced to suffer death. They are to be executed on Friday next the 13th inst. John Culbertson was convicted of a grand larceny and was burnt in the hand.—And Gilliam Butler was by his own confession, convicted of false swearing and was sentenced to suffer three months imprisonment, to pay a fine of Five Hundred Pounds, and at the expiration of three months to find security himself 500l. and two sureties in 250l. each for his good behaviour for twelve months.**

**The following subscriptions have been received for the benefit of Mr. THOMAS JENNINGS, viz :**

From HIRAM LODGE,	£ 19	2	0	}	£ 20	17	0
W. CAMPBELL,	1	10	0				
19 Members of the Union-Fire-Club	37	11	8				
A Citizen,	-	-	-				50
							£ 59
							13 8

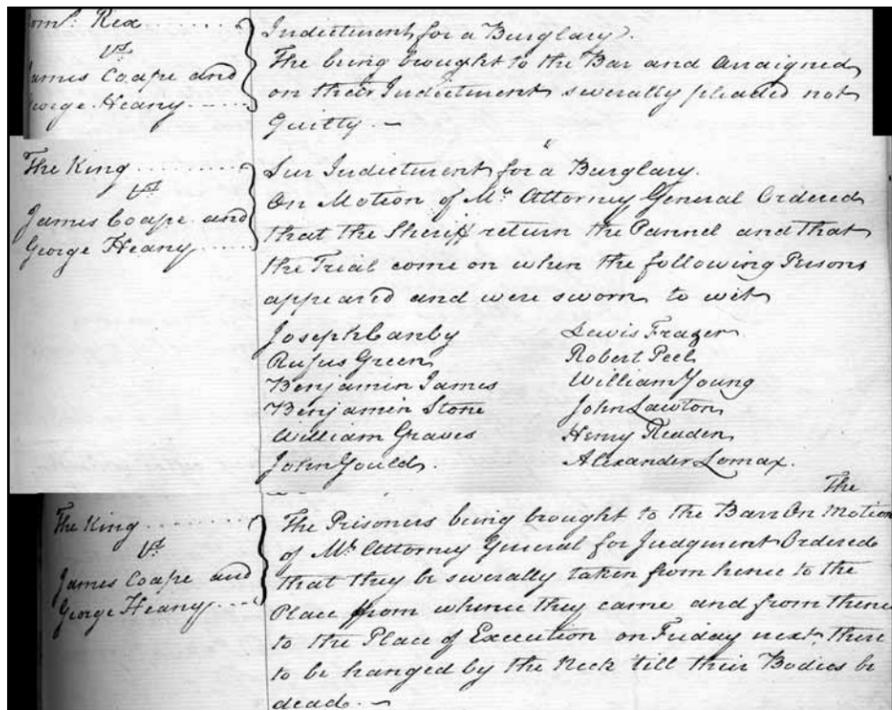
**Subscriptions are still received by Mr. SAMUEL RANDALL and by the PRINTER.**

*Royal Gazette, le 10 oct. 1786 F3809 Couverture de l'audience de la Cour suprême où fut entendue la cause de Coap et Heaney, accusés de cambriolage.*

dredi 13). « Sur les lieux de l'exécution, ils se conduisirent honorablement et laissèrent des lettres [...] adressées à la population en guise de confession. »

Coap avait déjà eu des démêlés avec la justice au printemps de 1786, lorsqu'il avait volé un ensemble complet de vêtements à un homme. Ses antécédents eurent probablement une influence sur la sentence du juge, mais le fait que cette fois il avait commis un vol contre un représentant du gouvernement fut peut-être le facteur déterminant. Le passé de Heaney demeure un mystère, mais il est possible qu'il se soit simplement retrouvé au mauvais endroit au mauvais moment.

Ce n'était pas la première fois qu'une condamnation à mort était exécutée dans la province, mais c'était sans doute l'une des premières. Le Nouveau-Brunswick était encore largement un pays en friche, les ressources étaient rares, et il se peut que l'administration ait adopté la ligne dure pour tenter de maintenir l'ordre et de protéger les biens des Loyalistes. Après tout, ils avaient subi des pertes tellement lourdes dans le passé. ■



Acte d'accusation, liste des jurés et jugement d'exécution par pendaison à l'endroit des cambrioleurs James Coap and George Heaney, qui commirent le crime en question contre l'arpenteur général George Sproule.

## Hommage à une bénévole

LIZ BURGE (D.Éd., University of Toronto) a réalisé plus de cent entrevues dans le cadre du programme d'histoire orale des Archives, sur des sujets allant de la musique au journalisme en passant par la politique. Liz a récemment pris sa retraite de la Faculté d'éducation de l'UNB, où elle se spécialisait dans l'apprentissage des adultes. Elle a fait bénéficier le programme de son expérience considérable, ayant mené une série d'entrevues avec des femmes militantes du Canada atlantique, qui sont maintenant accessibles sur le Web à l'adresse <http://etc.lib.unb.ca/womenactivists/>.

L'histoire orale que Liz a enregistré pour les Archives est très utile pour compléter les documents écrits et en combler les lacunes, et pour documenter des aspects

de l'histoire dont, autrement, il ne resterait aucune trace. De plus, les liens qu'elle a tissés au cours des entrevues ont ouvert la voie à l'acquisition de papiers importants appartenant aux personnes interrogées ou à des gens qui étaient liés à ces personnes. À titre de présidente de la Fredericton Heritage Trust, Liz a fait la promotion des collections de photographies des Archives et a été chargée de l'intégration de photographies anciennes dans le décor d'un restaurant local et de la présentation d'une exposition permanente de photos historiques au York Care Centre. Originaire de l'Australie, Liz retourne chez elle, mais elle laisse une contribution importante au patrimoine du Nouveau-Brunswick. ■



Liz Burge et Elena Cobb, archiviste, documents sonores et images en mouvement.

## Nouvelles des Associés

LES ASSOCIÉS ont tenu leur assemblée générale annuelle le 16 mai 2012 à Shippagan, à laquelle une cinquantaine de personnes ont assisté. Gwen Davies, Jocelyne Lebel, Frank Morehouse, Joan Pearce, Phillip Christie et Gail Campbell ont été élus au conseil d'administration pour la période allant de 2012 à 2014.

La réunion a donné lieu au lancement de la version Web de la collection « Mgr Donat Robichaud, recherches historiques et généalogiques ». Résultat de nombreuses années de compilation par Mgr Robichaud, originaire de Shippagan, qui s'est consacré à la recherche et à l'écriture sur l'histoire de la région, la collection comprend des extraits de *L'Évangéline*, l'un des premiers journaux acadiens du Nouveau-Brunswick, et des renseignements généalogiques et historiques sur les familles qui colonisèrent la région du nord-est de la province. Les Associés ont appuyé la conversion des données et l'élaboration du portail Web. La réception a été organisée en collaboration avec la Société historique Nicolas-Denys, dont Mgr Robichaud était un fondateur.

Lors d'une réunion du conseil d'administration tenue à la même date, les Associés se sont engagés à fournir 11 000 \$ pour soutenir la création d'emplois d'été pour étudiants aux Archives, assurant l'obtention de fonds de contrepartie des programmes Jeunesse Canada au travail et Emplois d'été Canada, et 10 000 \$ au Fonds de fiducie à la mémoire d'Elizabeth Diamond, qui est constitué pour appuyer l'achat d'acquisitions. Au cours de la réunion, on a aussi discuté des conséquences de l'élimination, pour le milieu des archives au Nouveau-Brunswick, du Programme national de développement des archives du Conseil canadien des archives.

Les Associés ont organisé le lancement de deux autres nouvelles composantes du site Web des Archives le 24 octobre : une composante qui permet d'effectuer une recherche fédérée dans l'ensemble des 31



Sénateur Joseph Day, président fondateur des Associés présente la médaille du Jubilé de diamant de la Reine Victoria à Marion Beyea, archiviste provinciale.

différentes bases de données du site Web des Archives à partir d'une seule entrée; et une ressource en ligne sur les Loyalistes de l'Empire-Uni, fruit du travail de Wally Hale, de Woodstock. Wally a fait don aux Archives provinciales du site Web intitulé *Fort Havoc*, qu'il a hébergé jusqu'à récemment. Ce site comprend des transcriptions de 300 ouvrages et documents anciens et épuisés traitant des Loyalistes. Le premier ouvrage qu'il a choisi était *The History of New York During the Revolutionary War*, de Thomas Jones, un livre de plus de 1 000 pages. Son travail de moine s'est poursuivi par l'ajout de documents de recherche importants tels que l'album de coupures de presse de l'archidiacre William Odbur Raymond, contenant des articles du *Dispatch* de Woodstock, et de nombreux documents se rapportant à la Révolution américaine et à l'établissement

des Loyalistes au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, la généalogie des familles Sharp, Dickinson, Smith et Shea, des textes sur l'histoire du Nouveau-Brunswick, des listes de passagers de l'*Amphirite*, de l'*Union* et de l'*Eagle*, ainsi que d'autres documents variés relatifs aux navires. Une deuxième partie du travail de M. Hale est sa publication *Early New Brunswick (Canada) Probate Records, 1785-1835*, qui réunit les résumés d'anciens dossiers successoraux et d'entrées dans le greffe du tribunal des successions. Ces résumés ont été entrés dans une base de données dans laquelle les recherches par nom, par comté et par nom de femmes sont possibles, de même que par type de bateau. On peut aussi y rechercher les documents où il est fait mention de Noirs, d'hommes libres et de serveurs. ■

## Nouveaux instruments de recherche

### Documents gouvernementaux

**RS24 Assemblée législative : Documents sessionnels.** 1976-1998. Pétitions ajoutées à l'instrument de recherche. (2 m)

### Documents privés

**MC913 Fonds des familles Gray, Pincombe et Anderson :** 1889-1978; journaux personnels de Sarah Jane (Mitchell) Gray, 1889-1909 (années diverses), de sa bru, Florence Grace (Pincombe) Gray, années 1920, 1943-1947, et de la fille de celle-ci, Hulda (Gray), 1976-1978. Microfilm F7631-F7632. Toutes habitaient juste à l'extérieur de Fredericton.

**MC1219 Fonds de la famille Grimmer :** 1818-1972, surtout de 1865 à 1965; documents relatifs aux activités familiales et commerciales de plusieurs membres de la famille. 45 cm de texte; 163 photos. Comté de Charlotte.

**MC2283 Fonds des familles Rideout et Murchison :** [1884-1946]; photocopies de lettres entre des membres de la famille; aussi dactylogramme « Sentimental Journey through Yesteryears in Limestone Siding ». 2,5 cm de texte, photocopies. Comté de Victoria.

**MC3006 Journal personnel de Benjamin Ingraham** [1776]-1783, 2011; texte original et transcription, Loyalistes du Connecticut qui s'enrôlèrent dans le King's American Regiment. Traite des rigueurs de la vie des soldats, de leur nourriture, des endroits où les militaires furent hébergés, de la nécessité de tailler en pièces des quais en bois pour se chauffer, etc. 30 p. Comté de York.

**MC3587 Autobiographie de Mabel Alice Black** (transcription) : Mabel Alice (Straight) Black reçut une formation d'institutrice et enseigna brièvement jusqu'à son mariage. Après la mort de son mari, qui la laissa avec six jeunes enfants à élever, elle subvint aux besoins de sa famille en prenant des pensionnaires et retourna à

l'enseignement, s'inscrivant à l'école du soir pour améliorer ses compétences. 8 p. Comté de Queens.

**MC3684 Fonds révérend John M. Brooke :** 1841-1884; registre des sommes reçues et versées. Ce fonds documente ses activités relatives à son église (dont les sommes reçues pour la célébration de mariages, etc.) depuis son arrivée (en 1842) à l'église presbytérienne St. Paul's de Fredericton jusqu'en juillet 1855 environ, et celles relatives à son ménage (1841-1882), les achats de nourriture, etc., et les salaires des domestiques. 2 cm de texte.

**MC3694 Fonds John Martin de Lucas:** [1944-1945]. Journal du prisonnier de guerre John Martin de Luca lorsqu'il fut capturé et emprisonné par les allemands en Hollande, jusqu'à la libération du pays par les russes. Le journal fait état des conditions de vies déplorables et d'une pénurie quasi-totale de nourriture. 44 pages, documents numériques

**MC3291 Fonds Dr B.M. Mullin :** 1898-1926. Journaux des patients/ Listes des examens médicaux où sont consignés le nom des patients, le nombre de visites et les montants facturés. 20 cm. Région de Fredericton.

**MC3568 Fonds Stanley Agricultural Society #35 :** années 1850; 1887-1988. Procès-verbaux; documents financiers et listes des membres; registre des invités à la foire de Stanley (comprenant la signature de lord Beaverbrook) et un historique détaillé. 30 cm de documents textuels.

**MC3665 Grand livre du magasin Hanington :** [1839-1844]. Grand livre du magasin de William Hanington, comprenant le nom et l'adresse des clients, les types de marchandises achetées et leur prix. On échangeait du travail, des produits de la ferme et parfois des produits de la mer contre des marchandises. 5 cm. Microfilm F25298. Shediac.

ments et règlements administratifs de tous les comtés sauf Northumberland. 1973-2003. (0,6 m) Microfilmé.

**RS126 Ministère des Travaux publics.** Plaintes. 1948-1966. (0,2 m)

**RS149 Documents du conseil de comté de Gloucester.** Photocopie du registre des mariages du comté de Gloucester (acquis par donation). 1860-1873. (0,1 m)

**RS418 Documents municipaux de Moncton.** Bureau du greffier/directeur municipal : Documents relatifs aux biens : servitudes, con-

ventions de fusion, contrats de location et conventions de services. 1919-1981. (1,6 m)

**RS844 Communications Nouveau-Brunswick.** Communiqués. 2010. Documents électroniques.

**RS857 Entreprises Nouveau-Brunswick.** Rapports finaux des missions commerciales d'Équipe Canada atlantique à Boston et à Chicago. 2006-2007. (0,2 m)

**RS975 Direction du développement culturel.** Affiches de cinéma de Film NB. 2000-2007. (0,1 m)

### Documents privés

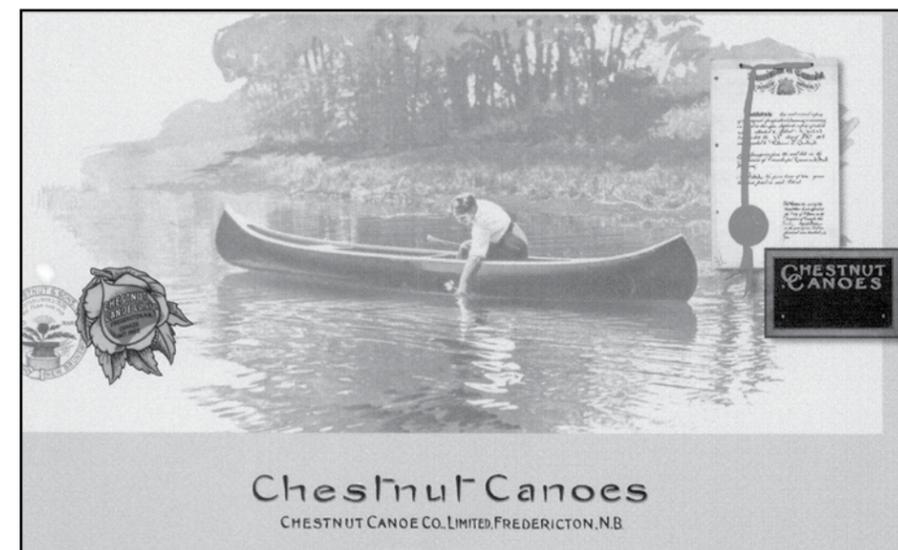
**P744 Fonds Donald Peacock :** 1941-années 1980. Photographies prises par Donald Peacock, originaire de Saint John, cofondateur de Peacock and Wilson Studios (plus tard Wilson Studios). Après

avoir servi dans l'Aviation royale canadienne (ARC), il déménagea à Fredericton. Il conserva des éléments de sa vie familiale et de son environnement par ses photographies et ses journaux personnels (non déposés aux APNB). Années 1950. Plus de 1 000 clichés. Images d'emplacements et d'activités de l'ARC, et de Saint John et de Fredericton.

**MC3711 Collection Smith-McLaughlin :** années 1840 à 2012. Généalogie, photographies et correspondance des familles Smith et McLaughlin. Il s'agit d'une lignée de descendants de George Neilson Smith (1787-1854), né à Édimbourg, qui émigra au N.-B., travaillant d'abord au Bureau des terres de la Couronne à Fredericton puis à Saint John en tant qu'architecte et artiste. Smith et sa femme eurent 11 enfants, et la branche des McLaughlin est issue du mariage de sa fille Marjory Melville Smith avec Daniel John McLaughlin en 1859. 18 cm. Saint John. ■

*Cadeaux exclusifs . . . histoire fascinante*

*Souvenirs du  
canot Chestnut*



**Souvenirs du canot Chestnut**, notamment des vêtements, des décalques, des cartes postales, des lithographies et autres articles sont en vente au kiosque à l'entrée principale des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. On peut aussi s'y procurer le livre de Roger MacGregor, intitulé *When the Chestnut Was in Flower*, relatant en détails l'histoire de l'entreprise.

## Acquisitions récentes choisies

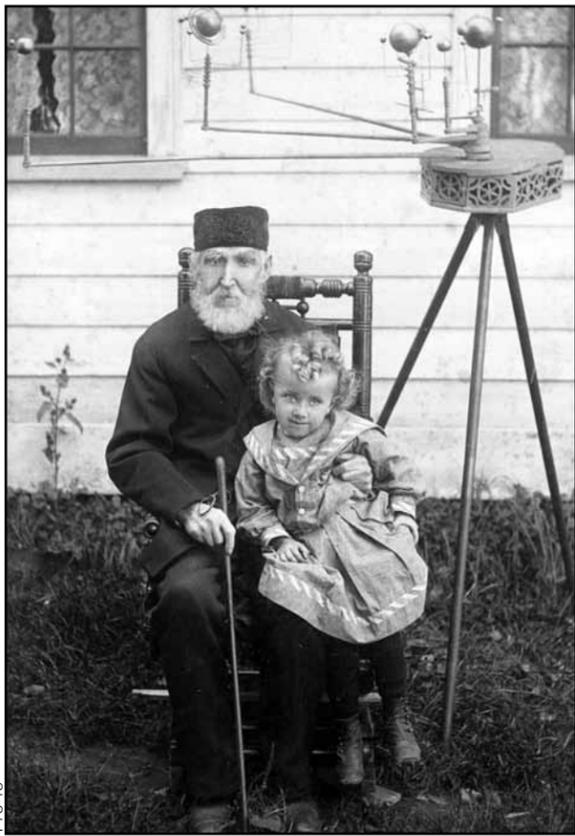
### Documents gouvernementaux

**RS17 Documents de la Division des affaires corporatives.** Constitution d'entreprises sans but lucratif. 2002-2005. (0,8 m)

**RS72, RS91, RS95, RS98 Documents du bureau de l'enregistrement.** Actes de vente – hypothèques sur biens personnels, registre des frais du tribunal des successions, registre des procès-verbaux, registre des privilèges, registre des permis, etc. 1840-1936. (0,2 m)

**RS84 à RS98 Documents du bureau de l'enregistrement.** Règle-

# Knowledge passed down: The life of a surveyor in the field



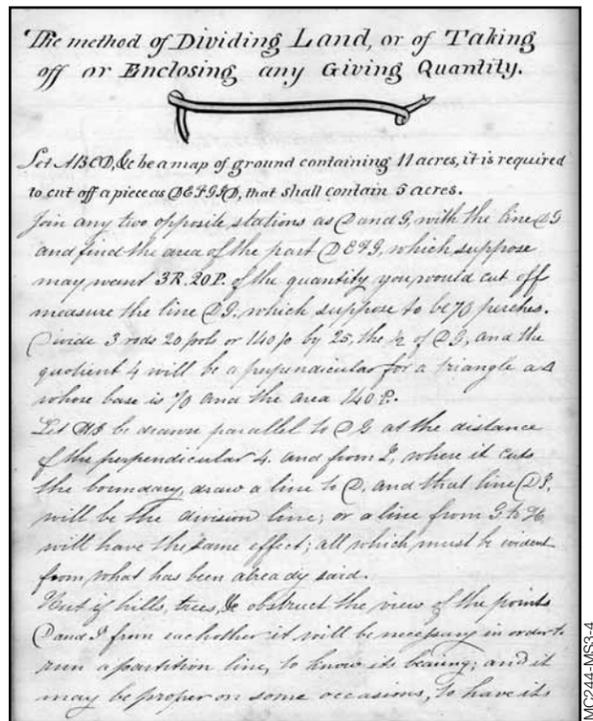
1. Robert Douglass holding Frederick Douglass with orrery patented by him in the background, ca 1885. / Robert Douglass tenant Frederick Douglass avec, en arrière-plan, un planétaire qu'il avait lui-même fabriqué, vers 1885.

complete the job without today's modern computing as well as the basic skills surveyors required when living and working in the field (3). Subjects range from trigonometry, finding the height or altitude of an object, enlarging or diminishing maps, leveling, dividing land and finding the solidity of an object.

Upon Douglass' arrival in New Brunswick he initially taught at a school and later became Deputy Surveyor General in Shediac Cape, where he surveyed many of the roads in Kent County (4). His son, Charles Knowlton S. Douglass, took up the same trade, learning the necessary skills from his father and assisting him in the field. By the early 20<sup>th</sup> century, Charles Douglass was employed at Buctouche as a Deputy Land Surveyor for the provincial Crown Land Department (5). In addition to his government post, Charles Douglass ran his own surveying business.

3. Surveying party encampment at Stanley, 1834. / Campement d'une équipe d'arpenteurs à Stanley, 1834.

**I**N 1829 ROBERT DOUGLASS emigrated from Ireland to New Brunswick (1) having studied surveying in his native country. His surveying practice book (2) reveals the depth of knowledge and skill required of a surveyor that extended far from simply entailing the division of land and the forming of borders. It illustrates the intricate calculations required to



2. "The Method of Dividing Land" from Robert Douglass' 1848 surveying practice book. / « The Method of Dividing Land », tiré du guide pratique de l'arpentage de Robert Douglass, paru en 1848.



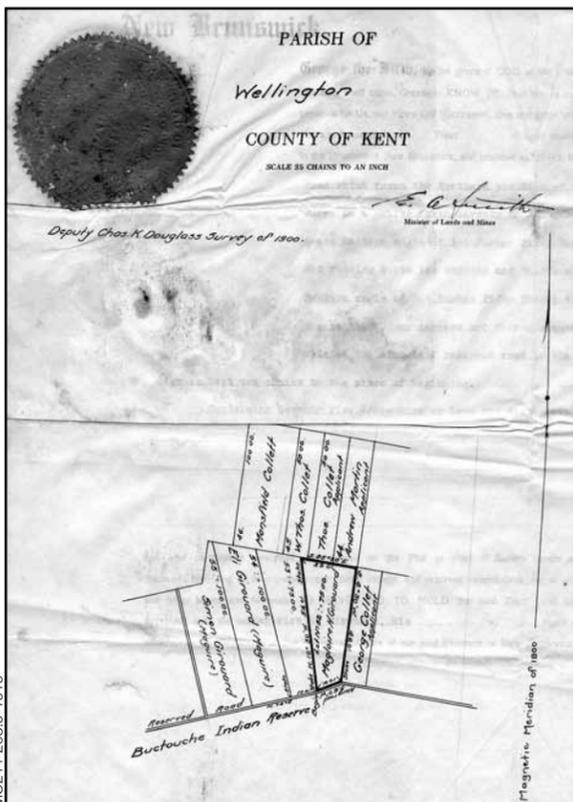
## Un savoir transmis de père en fils : la vie d'un arpenteur sur le terrain

**E**N 1829, ROBERT DOUGLASS, qui avait étudié l'arpentage dans son pays natal, quitta l'Irlande pour émigrer au Nouveau-Brunswick (1). Son guide pratique de l'arpentage (2) révèle l'étendue des

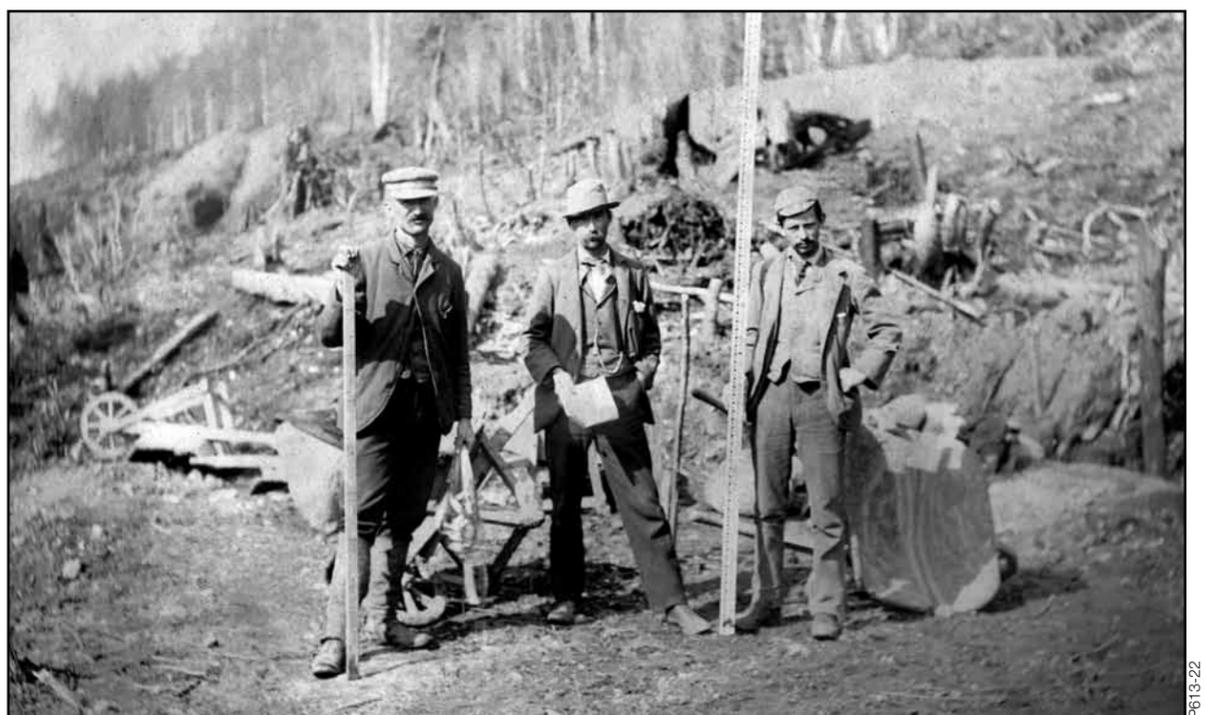
connaissances et des compétences exigées de la part d'un arpenteur, qui étaient loin de se limiter simplement à la division des terres et au tracé de leurs limites. Il illustre les calculs complexes nécessaires pour accomplir le travail sans les ordinateurs modernes actuels, ainsi que les compétences de base que les arpenteurs devaient posséder pour vivre et travailler sur le terrain (3). Les sujets couverts comprennent la trigonométrie, la détermination de la hauteur ou de

l'altitude d'un objet, l'augmentation ou la diminution de l'échelle des cartes, le nivellement, la division des terres et la mesure de la solidité d'un objet.

Après son arrivée au Nouveau-Brunswick, Douglass enseigna d'abord dans une école et, plus tard, il devint arpenteur général adjoint à Shediac Cape, où il arpenta de nombreux chemins du comté de Kent (4). Son fils Charles Knowlton S. Douglass choisit le même métier, acquérant de son père les compétences nécessaires et l'assistant sur le terrain. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Charles Douglass était employé à Bouctouche à titre d'arpenteur adjoint pour le ministère provincial des Terres de la Couronne (5). En plus de son poste gouvernemental, Charles Douglass dirigeait sa propre entreprise d'arpentage.



5. Wellington Parish, Kent County survey demarcating the bounds of property along the Buctouche Reserve, by Charles Douglass, 1900. / Arpentage de la paroisse de Wellington, dans le comté de Kent, établissant les limites de propriété le long de la réserve de Bouctouche, par Charles Douglass, 1900.



4. Men posed with road surveying equipment, no doubt similar to that which Charles Douglass would have used, early 1900s. / Hommes posant avec du matériel d'arpentage de chemins sans doute similaire à celui qu'aurait utilisé Charles Douglass, début des années 1900.